

Monsieur le Ministre de la santé,

Monsieur le Président,

Monsieur le Rapporteur,

Mes cher.e.s Collègues,

Nous voudrions vous exposer **3 réserves** vis-à-vis du projet de loi qui est soumis à la représentation nationale aujourd'hui : sur la méthode, sur le contenu et sur la philosophie.

Tout d'abord, sur la méthode :

Nous partageons la gravité de la situation sanitaire. Toutefois, la méthode employée par le Gouvernement pour y répondre pose problème : d'une part, des décisions réglementaires majeures pour la vie quotidienne, qui s'enchaînent à la télévision, à la radio, dans la presse et, d'autre part, un débat parlementaire, organisé à la hâte et tardivement, sur un texte connu le 27 décembre, examiné en commission le 29, en séance publique le 3 janvier avec à peine 48 heures pour déposer des amendements.

Ce déficit de débat public participe de la lassitude extrême de nos concitoyens et de l'incompréhension des règles sur le terrain. Les professionnels de santé sont épuisés par deux ans de crise sans voir le bout du tunnel, les non vaccinés convaincus de la justesse de leur prudence et les mêmes vaccinés commencent à s'interroger sur la pertinence de vaccins dont l'avenir passerait par l'enchaînement de doses à administrer.

Ensuite, nous avons des réserves sur le contenu-même de ce projet de loi.

Nous continuons à affirmer que le vaccin est la seule voie pour se protéger des risques graves de la pandémie et préserver une capacité de soins dans les hôpitaux. Nous saluons que 90% de la population éligible au vaccin se situe aujourd'hui dans un schéma vaccinal complet.

Mais nous doutons que le nouveau pass vaccinal puisse avoir raison des 10% de la population affirmant une frilosité par rapport au vaccin. Nous n'avons ainsi pas constaté une augmentation significative des rdv de primo-vaccination à la suite de la dernière intervention du Gouvernement annonçant cette transformation du pass sanitaire en pass vaccinal. Cette résistance se cristallise et elle ne doit pas devenir, au-delà des divergences, un motif de fracture sociale. A ce sujet, Monsieur le Ministre, et suite au feu vert donné par l'Agence Européenne du Médicament au vaccin Novavax, pouvez-vous donner de la visibilité sur l'avis de la HAS à son sujet ? Ce vaccin pourrait en effet convaincre des non-vaccinés récalcitrants aux vaccins de type « ARN ».

Les 9 millions de personnes qui n'ont plus de médecins traitants et qui renoncent aux soins s'inscrivent pour partie dans cette frange rétive à un vaccin que les professionnels de santé en confiance ne sont plus là pour leur recommander. **Cette importance du lien et du discours du professionnel de proximité n'est pas abordée dans le texte et aucune proposition n'est mise sur la table pour aider au dialogue.**

Nous ajoutons que la nouvelle règle du pass vaccinal doit s'accompagner d'un respect accru des gestes barrières. Le texte n'en parle pas.

Fidèle à notre posture parlementaire **constructive**, nous défendrons ainsi plusieurs amendements portant notamment :

- Sur une clause de revoyure dès le 28 février 2022.

- Sur un pass sanitaire pour les mineurs de plus de 12 ans par souci de leur préserver d'accès aux activités culturelles, sportives ; si essentielles à leur développement.

- Sur un contrôle du pass vaccinal par les forces de l'ordre, et non par les restaurateurs et les organisateurs ; que l'on remercie par ailleurs de la qualité avec laquelle ils ont su organiser le contrôle des passe sanitaires.

Enfin, sur la philosophie de ce texte :

Nous savons tous que la pandémie exige une réponse mondiale, qui passe par la levée des brevets et l'accès facilité aux vaccins de l'ensemble de la population de la planète.

Face à ces exigences, les mesures tardives prévues dans le présent texte, nous le craignons, sont insuffisantes. Leur hypocrisie nourrit le complotisme. En l'état, le projet de loi ne saurait en effet masquer l'obligation vaccinale déguisée qu'il imposera sans toutefois se donner les moyens d'aller vacciner les 10% de nos concitoyens réfractaires. Et, à ce propos, qu'en est-il du nouveau vaccin Nuvaxovid et du vaccin Sanofi, qui n'utilisent pas le vecteur ARN messenger, à l'origine du refus de certains ?

Mon groupe ayant toutefois depuis le début de cette crise proposé la vaccination obligatoire pour les adultes, ce dernier, dans sa grande majorité, ne votera pas contre ce texte.

Je vous remercie.